

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 25 juin 2025
Date de publication 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Mickaël VAIRELLES, Pierre MARY, Pascale PETIT, Isabelle VAN-RYSEGHEM.

Représentés : Jean-Luc DEROZIERES pouvoir donné à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH pouvoir donné à Claudine BAUDIN ERARD.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_02072025

N°10 : ACHAT TERRAIN RUE DE COURCELANGE
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le rapporteur informe le conseil qu'il a été proposé à la commune de se porter acquéreur de la parcelle B 1230. Cette parcelle de 3 591 m² sise rue de Courcelange se situe en zone UC du PLU. Cette parcelle pourrait constituer une réserve foncière pour la création de nouveaux logements. Aussi, il est proposé de se porter acquéreur de cette parcelle au tarif de 27€ par m² net vendeur soit un montant d'environ 96 957 €.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité et Jeunesse et affaires scolaires du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle B 1230 d'environ 3 591 m², au prix de 27 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



Simone Devaux

....., secrétaire de séance

Devaux